



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 20 novembre 2018 à 20 heures

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Jean-Matthieu CANCHES — Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX – Caroline GRAIRE – Jean-Luc LEZAT – Mark MANAC’H–Bruno PASQUIER

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Sophie CARLI – Jean-Claude PANNEBIAU – François RAYBAUD. Thierry MORGANT –

Ont donné pouvoir : François RAYBAUD à Céline FRAYARD – Jean-Claude PANNEBIAU à Sophie DUCOUX

Convocation du 15 novembre 2018

Madame Céline FRAYARD déclare à 19 heures 35, avec 10 conseillers présents à l’ouverture de la séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire : Jean-Matthieu CANCHES

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d’éventuelles questions ou remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2018 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

-1- .Adhésion au service informatique mutualisé de la communauté de communes des Hauts Tolosans

Madame le Maire informe l’assemblée que la Communauté de Communes des Hauts Tolosans a créé par délibération du 27 septembre 2018 un service informatique commun au sens de l’article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant d’assurer une continuité de services dans les communes au niveau des équipements existants et de la veille technologique. Ce service propose également d’effectuer des achats groupés afin d’obtenir de meilleurs prix et de se doter d’outils technologiques adaptés. Le périmètre retenu concerne l’informatique et le matériel de bureau des mairies ainsi que des écoles.

Madame le Maire présente la convention d’adhésion à ce nouveau service commun et précise que les charges financières seront supportées par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans dans le cadre d’un soutien à la politique de transition numérique. Cette convention est signée pour 5 ans avec tacite reconduction

Sophie DUCOUX demande en quoi consiste cette convention.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un service auquel les communes doivent choisir d'adhérer par convention car cela ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes. Un agent apporte déjà son aide aux communes qui en font la demande, mais depuis la fusion des Communauté de Communes de Cadours et de Save Garonne, il est devenu nécessaire de créer un poste supplémentaire. La création de ce service permettra également d'effectuer des achats groupés.

Madame le Maire propose d'approuver l'adhésion à ce nouveau service et de l'autoriser à signer la convention

VOTE POUR à l'Unanimité

### -2- Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Madame Le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 25 octobre 2018 la Communauté de Communes des Hauts Tolosans a approuvé ses nouveaux statuts qui ont été adressés en pièce jointe avec la convocation du conseil municipal.

Cécile DARGASSIES demande s'il s'agit des compétences obligatoires

Madame le Maire précise qu'il s'agit des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires  
Vanessa Arnassan demande quels sont les changements.

Madame le Maire indique qu'il s'agit principalement de compétences optionnelles qui deviennent obligatoires, notamment les aires d'accueil des gens du voyage.

Cécile DARGASSIES précise que la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) devient une compétence obligatoire. Bruno Pasquier souhaite savoir s'il s'agit des zones inondables. Madame le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il faudra en faire le recensement sur la commune.

VOTE POUR à l'Unanimité

### -3- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2019

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune adhère en 2018 au contrat groupe du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) pour l'assurance du personnel ; choix n° 4 : décès – accident et maladie imputables au service – accident et maladie non imputable au service sauf maladie ordinaire, maternité ou adoption et paternité et accueil de l'enfant–.

Sachant qu'il faut se repositionner pour 2019, elle propose au conseil municipal de rester sur le même choix n°4 dont le taux passe de 3.25 % à 3.94 %. Les autres choix proposés par le CDG 31 (n°1, 2 et 3) présentent des taux plus élevés car ils couvrent également les arrêts de maladie ordinaire mais avec des franchises de 10, 20 ou 30 jours. Cela implique une durée d'absence longue de l'agent pour que l'indemnité compensatrice soit mise en place, or la commune n'est pas suffisamment concernée par ce type d'arrêt.

Bruno PASQUIER souhaite savoir si les arrêts reconductibles sont pris en compte. Madame le Maire répond que c'est le cas s'il s'agit du même motif.

Elle propose d'adhérer au contrat groupe du CDG 31 et de souscrire à la couverture afférente aux agents CNRACL selon les conditions qui correspondent au choix n°4 (taux de 3.94 %).

VOTE POUR à l'Unanimité

#### -4- Retrait de la délibération du 10 septembre relative au curage des fossés chemins Mestuguet et Pauillac

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 10 septembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder au curage de certains fossés, notamment ceux de Mestuguet et de Pauillac, afin de prévenir les dégâts dus à la pluviosité excessive, comme cela s'est produit au cours des mois de mai et juin derniers.

Madame le Maire indique qu'elle avait pris contact avec l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne (ATD 31) afin d'avoir une meilleure vision sur l'ensemble des fossés de la commune. Selon les conclusions de l'ATD, qui sont arrivés tardivement, il s'avère que le fossé situé à proximité du lotissement Mestuguet est une section de cours d'eau non domanial dont l'entretien relève des propriétaires riverains. La commune n'a donc pas vocation à entretenir ce ruisseau, sauf sur la partie située le long du chemin rural de Nautezat. Concernant le fossé qui borde le lotissement de Pauillac, il s'agit d'un fossé privé d'évacuation des eaux pluviales dont la création et l'entretien relèvent du propriétaire de la parcelle sur laquelle il se trouve. Les fossés situés le long des voies départementales sont entretenus par le département et les fossés communaux par la communauté de communes.

Il n'est donc pas possible de prendre en charge l'entretien des fossés et il est nécessaire de retirer la délibération dans un délai de 4 mois.

Elle précise que dans le cadre d'une opération déclarée d'intérêt général ou d'urgence par le préfet sur demande de la commune il est possible d'intervenir mais le cas présent ne relève pas d'une telle procédure.

Elle précise que dans le cas d'une intervention d'office, en raison d'un problème de sécurité, le Maire peut demander aux propriétaires de faire les travaux à leurs frais.

Jean-Luc LEZAT indique que ce type d'entretien s'est déjà fait par le passé et se fait dans d'autres communes. Madame le Maire précise que cela se fait dans des communes qui n'ont pas d'assainissement collectif, ce qui relève donc de l'intérêt général.

Jean-Luc LEZAT réplique que cette intervention aurait été appréciée par les agriculteurs.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas que d'agriculteurs mais de riverains. Cécile DARGASSIES ajoute que chaque riverain est propriétaire jusqu'au milieu du fossé et que l'entretien sera fait pour les fossés communaux.

Il n'est pas possible d'engager de l'argent public sur l'entretien de fossés privés.

Madame le Maire ne souhaite pas que soit créé un précédent dans ce domaine.

Après ce débat, elle propose au conseil municipal de retirer la délibération du 10 septembre 2018.

VOTE : 7 voix POUR  
3 CONTRE  
2 Abstentions

#### -5 Positionnement de la commune concernant l'application du modèle Lyonnais en Haute-Garonne

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de l'opposition forte qui existe entre M. MOUDENC, Président de TOULOUSE METROPOLE et M. MERIC, Président du Conseil Départemental sur l'application du modèle Lyonnais qui risque d'être transposé en Haute-Garonne, affaiblirait le département et en ferait de fait un département résiduel.

Cela est inquiétant pour les communes comme Thil, qui ne font pas partie de la Métropole qui bénéficie d'importantes ressources financières.

Le département apporte son aide financière aux communes, notamment par les transports scolaires gratuits, ainsi que pour les projets d'investissement pour les communes rurales.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de délibération de soutien en faveur du maintien du périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale actuelle

Caroline GRAIRE demande si les aides aux petites communes seront supprimées.

Cécile DARGASSIES précise que le Conseil Départemental sera tributaire des dotations qu'il recevra de la part de Toulouse Métropole si ce modèle était validé. Madame le Maire propose au conseil municipal de démontrer son soutien au conseil départemental en précisant dans la délibération toutes les interventions de son assemblée en faveur de la commune, notamment le city stade, la sécurisation et la rénovation des écoles, l'aide pour les investissements communaux

VOTE POUR à l'unanimité

#### -6- Présentation du rapport d'activité du SDEHG

Madame le Maire précise que le rapport d'activité du SDEHG a été envoyé par mail.

Cécile DARGASSIES rappelle les faits marquants 2017 dont la signature en janvier 2017 de la convention pour le déploiement de la fibre optique, ainsi que les principaux domaines d'intervention du Syndicat :

- distribution d'électricité (répartition des communes rurales et urbaines desservies)
- entretien et rénovation de l'éclairage public,
- la transition énergétique (création de réseau recharge pour véhicule électrique, diagnostic énergétique de bâtiments communaux, achat groupé d'électricité)
- Maintenance du réseau, qualité des prestations du SDEHG sur les travaux réseaux (enfouissement)

Madame le Maire précise que les travaux envisagés pour la bascule ne sont pas nécessaires. Le compteur présent fonctionne correctement. Le SDEHG a donc annulé le devis qu'il avait proposé.

#### -7- Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des eaux

Le rapport d'activité du Syndicat des eaux a été également transmis par mail avant la réunion.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat des Eaux de la vallée de Save Save et des Coteaux de Cadours a fusionné avec le syndicat des eaux des de l'Hers et du Girou.

L'estimation de la population desservie est de 27 767 habitants 12 277 abonnés.

THIL compte 492 abonnés pour 490 en 2016.

Il achète de l'eau et en revend à Toulouse Métropole.

La tarification au 01/01/2017 pour la partie fixe s'élève à 48.63 € en 2018 comme en 2017.

La redevance pollution a augmenté de 0.315 à 0.32 € le m<sup>3</sup>

L'analyse des eaux montre un taux de conformité de 100 % en microbiologie et paramètres physico-chimiques.

Les investissements 2018 pour la commune ont été le changement de la canalisation mère chemin Laffont et en 2019 les travaux sont programmés pour le changement de la canalisation grande rue.

## **Informations et questions diverses :**

La commune devait désigner un interlocuteur pour le déploiement de la fibre optique dans les communes dans le cadre du programme la fibre partout et pour tous. Il s'agit de Thierry MORGANT

Dans le cadre du RGPD (sécurisation des données informatiques), deux référents ont été désignés auprès de l'ATD qui nous aide dans la mise en place de cette réglementation sur la commune. Il s'agit de Christine LOUBAT pour les agents et de François RAYBAUD pour les élus.

Monsieur PARROT, dont le devis avait été retenu pour la restauration de la chaire et du retable, est actuellement sur la commune pour procéder à un meilleur stockage

Toutes les pièces ont été sorties, rassemblées et seront restockées convenablement. Des devis de restauration et de mise en place seront fournis d'ici la fin de l'année sous le contrôle d'Ariane DOR de la DRAC.

La chaire n'est pas en trop mauvais état mais le retable est abîmé. Il faudra solliciter la DRAC afin de déterminer les aides possibles dans le cadre de la programmation 2019.

L'ancien terrain de tennis est en cours de réfection. Le béton poreux a été fait mais il faut réaliser la peinture et fixer les filets. Le grillage a été réparé et remis en place.

La commission de contrôle de liste électorale :

Il est nécessaire de désigner 3 titulaires et 3 suppléants appartenant à la liste « Vivre Ensemble »

2 titulaires et 2 suppléants de la liste « Vivre à THIL »

Delphine DARBAS, Bruno PASQUIER, Marc MANAC'H, titulaires

Thierry MORGANT, Vanessa ARNASSAN, Caroline GRAIRE suppléants

sont nommés pour la 1ere liste.

Jean-Luc LEZAT, Jean-Claude PANNEBIAU titulaires

Sophie DUCOUX suppléante

sont nommés pour la seconde liste.

Cette commission sera compétente à partir de 2019. Son travail consistera à contrôler les inscriptions et radiations effectuées par le Maire, 25 jours avant le scrutin.

Point sur l'étude de reprise des lotissements : une visite de surfaces a eu lieu début novembre-

Un compte-rendu va être établi suite aux retours du SMEA, du SDEHG, et de la voirie.

Madame le Maire indique avoir pris contact avec les représentants des différents lotissements afin de leur transmettre les préconisations avant d'étudier la possibilité de reprise dans le domaine public.

Concernant les travaux aux écoles, Madame le Maire indique qu'à ce jour 'il n'y a pas de retard sur le prévisionnel.

Des achats sont à prévoir ; notamment vidéoprojecteurs interactifs avec tableaux blancs.

Vanessa ARNASSAN demande s'il s'agit d'écrans tactiles. Madame le Maire répond qu'il s'agit de tableaux interactifs mais non tactiles.

Sophie DUCOUX demande pourquoi il faut des tableaux interactifs.

Madame le Maire précise que cela permet d'avoir une liaison avec l'ordinateur mais peut aussi être utilisé comme un tableau blanc.

Vanessa ARNASSAN précise que c'est pratique pour les présentations et les corrections. On peut également partager l'écran pour les doubles niveaux. Cela limite aussi l'achat de manuels scolaires.

Il y a également un besoin pour le service technique d'un aspirateur à feuilles et de batteries.

Tous les devis n'ayant pas été reçus avant le conseil municipal, il faudra en prévoir un autre début décembre pour valider ces achats.

Sophie DUCOUX souhaite savoir si une réunion sera organisée à l'école avec la commission travaux

Jean-Luc LEZAT précise que cela sera certainement fait avant la réception des travaux.

Vanessa ARNASSAN indique qu'il lui a été demandé s'il est possible de mettre en place une boîte à idée pour les questions des administrés.

Madame le Maire répond qu'il est possible de déposer des observations au secrétariat de mairie ou d'envoyer un mail.

Vanessa ARNASSAN demande également s'il est possible de bénéficier de prêt de matériel de type broyeur pour les déchets verts. Madame le Maire précise que la commune ne possède pas ce type de matériel et prête aux administrés uniquement des tables, bancs.

Vanessa ARNASSAN précise qu'il est possible de louer une benne pour les déchets verts auprès de la communauté de communes pour 55 € le week-end.

Cécile DARGASSIES propose de mettre l'information dans l'Informathil.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 45.

Fait à Thil, le 28 novembre 2018

Céline FRAYARD

Maire de THIL